

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 15 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le jeudi quinze mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du sept mai deux mille quatorze en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ECUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 20 H 00.

Etaient présents : Béatrice L'ECUYER, Alain BOUSSARD, Bruno GUILLIER, BOURDIN Ludovic, Christiane ROUSSEL, Pascal DROGUEUX, Martine FRICK, Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Kévin MACÉ, Éric MEKKAKIA, Christophe PIROUÉ, Anne POTEAU, Mickaël TANGUY.

Absent(s) excusé(s): Marie-Christine LEGESNE.

Pouvoir(s) : Marie-Christine LEGESNE à Bruno GUILLIER.

Conformément aux règles établies, Monsieur Bruno GUILLIER est nommé secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion, tous les membres acceptent le compte rendu du Conseil Municipal du lundi 28 mars 2014.

ORDRE DU JOUR

Décisions modificatives n° 1 Commune M14 :

Monsieur le Trésorier de Rozay-en-Brie, nous demande de prendre les décisions modificatives suivantes, concernant la M14 : Lors du vote du budget primitif 2014, un déséquilibre entre les opérations d'ordre s'est produit, il convient de le corriger ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité l'application des décisions modificatives n° 1 M14 portant sur les opérations d'ordre budgétaire suivantes :

Section d'Investissement :

Dépenses c/ 204-040	- 1.872,30 €
Dépenses c/ 20418	+ 1.872,30 €

Dépenses c/ 21318	- 13.000,00 €
Dépenses c/ 21318-040	+ 13.000,00 €

Décision modificative n° 1 Eau et Assainissement M49 :

Monsieur le Trésorier de Rozay-en-Brie, nous demande de prendre la décision modificative suivante, concernant la M49 : Lors du vote du budget primitif 2014, suite à la reprise de l'excédent de fonctionnement, il n'a pas été pris en compte le mandat d'annulation concernant les ICNE, d'un montant de 595,79 €, il convient de le corriger ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité l'application de la décision modificative n° 1 M49 portant sur les opérations d'ordre budgétaire suivantes :

Section de Fonctionnement :

Recettes c/ 002	- 595,79 €
Dépenses c/ 615	- 595,79 €

Convention centre de loisirs :

Depuis juin 2010, notre commune verse sur présentation d'une facture acquittée, aux familles qui en font la demande, une participation de 3 € par journée complète ou 1,50 € par demi-journée par enfant et par famille, en compensation du règlement des jours de présence au centre de loisirs de Rozay-en-Brie. Vu la nouvelle municipalité, il convient de débattre si la procédure est maintenue. Après un tour de table, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de revoir en septembre (après la réouverture éventuelle du centre de loisirs de Pécy) cette convention pour le centre de loisirs de Rozay-en-Brie.

Retrait délibération pour le SEMTOM GEEODE :

En date du 28 mars dernier, lors de la mise en place des délégués pour les divers organismes et syndicats intercommunaux, une délibération a été prise pour la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant auprès du SMETOM GEEODE. La Communauté de Communes des Sources de l'Yerres ayant la compétence pour ce syndicat, il convient de procéder au retrait de cette délibération. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le retrait de la délibération n° 631 28032014 10 portant sur la désignation des délégués auprès du SMETOM GEEODE.

Nomination des délégués pour la commission d'appel d'offres :

En date du 28 mars dernier, lors de la mise en place des délégués pour les divers organismes et syndicats intercommunaux, une délibération a été prise pour la désignation des délégués pour la commission d'appel d'offres. La composition n'ayant pas été bien respectée, il convient de procéder au retrait de cette délibération et de réélire les membres de cette commission. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, prend acte du retrait de la délibération n° 637 28032014 16 portant sur la désignation des délégués de la commission d'appel d'offres ; procède à l'élection des délégués de la commission d'appel d'offres, sont élus à l'unanimité :

- ✓ **Président de la Commission d'Appel d'Offres :** Béatrice L'ECUYER.
- ✓ **Délégués titulaires :** Ludovic BOURDIN, Max GRANDISSON, Bruno GUILLIER.
- ✓ **Délégués suppléants :** Isabelle LARMURIER, Christiane ROUSSEL, Mickaël TANGUY.

Numérotation de la rue Creuse :

Suite à la demande du cabinet DURIS-MAUGER, concernant un bien situé La Haie Pie Section ZB n° 59 à 63, il convient de procéder à la numérotation de ces nouveaux lots dans la rue Creuse. Après un tour de table, il est convenu ce qui suit : le lot 57 portera le n° 3, le lot 56/55 n° 5, le lot 59 n° 7, le lot 62 n° 9 et le lot 63 n° 11.

Numérotation des lots du 12 Grande Rue :

Monsieur Arnaud GUTRÉ, demeurant au 12 Grande Rue, ayant réalisé six appartements à cette même adresse, il convient d'appliquer une lettre par logement. Après un tour de table, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'appliquer une lettre par appartement : M. Laurent LANSTENGEL portera le n° 12 A, Mme Barbara GIRARD n° 12 B, M. Stéphane ROCHER n° 12 C, M. Arnaud PRIM n° 12 D, les deux derniers lots n'étant à ce jour pas encore vendus, ils appartiennent toujours à M. Arnaud GUTRE et ont les n° 12 E et n° 12 F.

Nomination d'un correspondant défense :

Suite aux récentes élections, il convient d'élire un nouveau correspondant défense ; Monsieur Alain BOUSSARD, se porte candidat, pour assurer ces fonctions. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte la candidature de Monsieur Alain BOUSSARD, il est élu correspondant défense.

Chemins de randonnées :

L'article 56 de la loi du 22 juillet 1983, précise que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité. Afin de permettre la pérennisation des itinéraires de randonnée créés dans le cadre du contrat C.L.A.I.R. de la Brie Centrale et principalement l'entretien du balisage, le classement au P.D.I.P.R. des chemins empruntés s'avère obligatoire. Avant de proposer au Codérando 77 (comité départemental de la randonnée), la labélisation des itinéraires, les communes traversées par ces itinéraires créés, sont invitées à délibérer sur les documents proposés par le Conseil Général de Seine-et-Marne. Pour information ce classement au PDIPR a pour but de préserver les chemins ruraux. Il permet aussi d'obtenir des subventions à des taux intéressants pour l'aménagement et l'amélioration des chemins classés (exemples : création de passerelle, pose de mobilier, plantation, renforcement etc...) Après un tour de table, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reporter ce point lors d'un prochain conseil municipal.

Demande de subvention Lycée la Tour des Dames à Rozay-en-Brie :

Par courrier en date du 11 avril dernier, le lycée la Tour des Dames, nous sollicite afin d'obtenir une subvention pour les sorties et voyages pédagogiques environ une vingtaine dans l'année. Celle-ci faciliterait la poursuite et le développement de leurs actions en faveur de l'ouverture culturelle des élèves en contribuant à diminuer la participation financière des familles. Après un tour de table, le Conseil Municipal par 13 voix Contre et 2 Abstentions, décide de ne pas verser de subvention.

Demande de subvention association jeunes sapeurs-pompiers de Jouy-le-Châtel :

Par courrier en date du 5 mars dernier, l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Jouy-le-Châtel, nous sollicite afin d'obtenir une subvention pour acquérir de nouveaux équipements sportifs, tenues de jeunes sapeurs-pompiers et organiser une journée dans un parc de loisirs événementiels. Après un tour de table, le Conseil Municipal par 13 voix Contre et 2 Abstentions, décide de ne pas verser de subvention.

Affaires diverses :

Achat photocopieur Mairie :

Concernant le remplacement du photocopieur pour la Mairie, plusieurs entreprises ont été mises en concurrence ; Suivant l'exposé de Mademoiselle Isabelle LARMURIER, en charge de ce dossier, il en ressort, que c'est la Société COPYFAX sise à SERRIS 77700 1 rue de la Fontaine, qui est la mieux disante. Il s'agit d'un photocopieur SHARP MX 2614N (couleur), d'un montant H.T. de 3.550 € ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de la Société COPYFAX, pour l'achat du photocopieur de la Mairie et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

Lancement des travaux de la station d'épuration :

L'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général acceptent de nous octroyer des aides financières, pour la réalisation des travaux concernant la protection du milieu naturel avec renforcement et mise en sécurité des ouvrages de la station d'épuration. Le devis de La Lyonnaise des Eaux d'un montant H.T. de 18.361,36 €, a également été accepté par l'ancienne équipe municipale en date du 27/01/2014. Aujourd'hui, ces travaux peuvent être commandés à La Lyonnaise des Eaux. Après un tour de table, à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à lancer les travaux de la station d'épuration.

Appel d'offres pour les travaux de la 2^{ème} tranche du contrat triennal de voirie et entretien de voirie :

Madame le Maire propose le projet de mise en sécurité de la rue des Carrières et de la rue de la Poste, ainsi que les renforcements de voirie aux hameaux : Le Jariel, Gloise, La Berge et la Bonnière. Il convient de lancer le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le projet présenté. Autorise Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises pour ces projets et à signer toutes pièces s'y rapportant. La maîtrise d'œuvre sera assurée par le bureau d'études JAKUBCZAK, conformément au contrat signé le 18 juillet 2011 par délibération n° 442 18072011 03 et validé par l'annexe n° 2 à ce même contrat.

Demande de subvention DETR 2014 défense incendie du hameau des Taillis et de la Ferme des Prés :

Suite au dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2014 pour le projet de défense incendie du hameau Les Taillis et de la Ferme des Prés, il s'avère que le service de sécurité incendie, ne peut accepter le dossier tel qu'il a été déposé. Il nous ait demandé de refaire ce dossier, en précisant que le hameau des Taillis n'est pas couvert. Après un tour de table, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que Monsieur Bruno GUILLIER qui est en charge du dossier, reprenne contact avec les services de la Sous-Préfecture de Provins, afin que le projet initial, « défense incendie des Taillis et de la Ferme des Prés », soit accepté du service de sécurité incendie dans son intégralité.

Questions diverses :

Madame Béatrice L'ECUYER donne lecture d'un courrier de Madame Malika DESCAMPS, qui souhaite pouvoir installer un véhicule pour la vente de produits frais type fast food et plats préparés, sur la place de l'Eglise, un soir par semaine. Après un tour de table, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise cette personne à installer son commerce ambulancier. Un courrier en ce sens lui sera adressé, en lui précisant, sauf le dimanche soir, qui est déjà réservé au camion vente de pizzas.

Lecture d'un courrier du Crédit Agricole, qui propose une réunion d'information sur le thème « la commune, le budget et les financements ». Plusieurs dates sont proposées, elles s'étalent de mai à juillet 2014. Chaque élu peut venir consulter en Mairie le document et valider une réunion.

Elle informe de la prochaine assemblée générale ordinaire de l'A.M.I.F. qui se tiendra le jeudi 05 juin 2014 à 8 H 30 au Parc Floral de Paris.

Elle refait le point sur la permanence du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai prochain. Le tableau définitif va être adressé à chacun.

Elle donne lecture d'un courrier du Conseil Général de Seine-et-Marne, qui propose une invitation pour la présentation du label « village de caractère de Seine-et-Marne », qui aura lieu le vendredi 06 juin prochain à 11 H à Blandy-les-Tours.

Lecture d'un courrier du SDIS 77, qui informe de la journée nationale des sapeurs-pompiers qui aura lieu le 14 juin prochain, elle sera marquée par des manifestations partout en France. A cette occasion, le SDIS de Gurcy-le-Châtel propose, ce même jour de 14 H à 15 H une conférence à l'attention des élus du département et de 15 H 30 à 17 H une visite du site et présentation des outils pédagogiques.

Lecture d'un courrier de la CAUE 77, qui invite au 29^{ème} arbo rencontre de Seine-et-Marne, qui aura lieu le jeudi 5 juin prochain au lycée Bougainvilliers de Brie-Comte-Robert.

Lecture d'un courrier d'invitation pour les 4èmes assises nationales de la biodiversité qui auront lieu les 23, 24 et 25 juin prochain à Montpellier.

Elle informe que suite aux récentes élections, il convient de renommer les membres de la commission communale des impôts directs. Une liste de vingt-quatre noms doit être établie et le service des impôts choisira douze personnes parmi les propositions. Comme cette liste n'est pas encore complète, elle propose aux membres du Conseil Municipal (qui sont propriétaires) de s'y inscrire.

Monsieur Bruno GUILLIER fait part de la prochaine réunion de la commission Eau et Assainissement, qui aura lieu le lundi 16 juin 2014 à 20 H.

Monsieur Mickaël TANGUY demande s'il est normal que les forains soient déjà sur la commune ?

Réponse de Madame Béatrice L'ECUYER normalement non, un accord avec les forains a été pris, ils doivent enlever le gros camion et le stationner chez Isabelle LARMURIER.

Intervention de Madame Yvette CHAVANNE elle fait part du problème de fermeture de la grande porte du cimetière.

Réponse de Mesdames Christiane ROUSSEL et Anne POTEAU qui sont membres de la commission travaux et entretien du cimetière. Elles avaient elles aussi remarqué ce problème, ainsi que celui de la clôture de l'enceinte, qui menace de tomber. Ces travaux vont être étudiés au plus près et selon l'importance des dégâts, des devis pourront être demandés à des entreprises.

Intervention de Madame Yvette CHAVANNE elle tient à féliciter la municipalité, pour le fleurissement du village.

Réponse de Madame Béatrice L'ECUYER elle remercie à son tour Madame Yvette CHAVANNE de ses compliments et souligne la volonté de toute l'équipe, à tout mettre en œuvre par le biais de diverses actions pour que le village soit le plus agréable possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme L'ECUYER lève la séance à 23 h00

Délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.

NOMS	PRENOMS	POUVOIRS	SIGNATURES
L'ECUYER	Béatrice		
BOUSSARD	Alain		
GUILLIER	Bruno		
ROUSSEL	Christiane		
BOURDIN	Ludovic		
MACÉ	Kévin		
DROGUEUX	Pascal		
TANGUY	Mickaël		
LEGESNE	Marie-Christine	B. GUILLIER	
GRANDISSON	Max		
PIROUÉ	Christophe		
FRICK	Martine		
MEKKAKIA	Éric		
POTEAU	Anne		
LARMURIER	Isabelle		